



## Comment faire une procuration quand on est en situation irrégulie

Par **morjane69**, le **20/09/2011 à 11:15**

Bonjour,

Je suis en France depuis 2001, d'origine algérienne et en situation irrégulière. Mes parent ont besoin d'une procuration de ma part. Comment je dois procéder ? chez qui je dois aller et ai-je le droit de la faire chez un notaire ou bien à la mairie alors que mon passeport est périmé ?

Merci de me répondre.

Cordialement.

Par **mimi493**, le **20/09/2011 à 12:07**

Logiquement, vous devez aller à votre consulat qui, en général, ont un service notarial pour faire une procuration de droit algérien et non de droit français

Par **salim**, le **20/09/2011 à 13:03**

il te suffit d'aller au consulat ou tu auras un imprimé à remplir (procuration)

il te faudra te munir d'une piece d'identité meme si elle est périmée

Par lili, le 23/05/2012 à 09:25

bonjour

je voudrais savoir si tu a pue faire ta procuration je suis dans la meme situation que toi merci pour ta reponse